



LES LOTISSEMENTS SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE ET À PERMIS D'AMÉNAGER

OBJECTIF(S)

- Conseiller et évaluer correctement le patrimoine de ses clients grâce à une connaissance de l'urbanisme

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Transactionnaires, lotisseurs, aménageurs, collaborateurs

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Expert en évaluations immobilières

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 160 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

I - DIVISION HORS LOTISSEMENT

II - LOTISSEMENT SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

- Définition
- Périmètre du lotissement
- Méthodologie
- Exemples

III - COMMERCIALISATION DES LOTS

- Quel avant contrat utiliser ?

IV - LE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Délivrance des Permis de Construire sur les lots

V - LES VRD

- Qui en a la charge ?

VI - LOTISSEMENT SOUMIS À PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

- Définition
- Périmètre du lotissement
- Méthodologie
- Exemples

VII - COMMERCIALISATION DES LOTS

- Quel avant contrat utiliser ?

VIII - LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Délivrance des Permis de Construire sur les lots



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap